



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED BUR.89/5



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

23 mars 2020
Original : anglais

89^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Rome, Italie, 22 - 23 Avril 2020

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

SITUATION FINANCIÈRE ET PROPOSITIONS

I. QUESTIONS FINANCIÈRES

A. Soldes du Fonds, réserve de trésorerie (WCR) et solde net de trésorerie

1. Selon l'état financier vérifié et certifié, le solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) s'élevait à 9,8 millions de dollars US au 31 décembre 2018. Ce solde tient compte de l'excédent cumulé pour le MTF et du montant prélevé au titre de la réserve opérationnelle. Il représente les actifs nets totaux à la fin de l'exercice financier et inclut par conséquent les contributions révisées recevables (arriérés), la réserve opérationnelle et les paiements anticipés versés aux partenaires d'exécution. Selon l'état financier provisoire, publié le 17 février 2020, le solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) s'élevait à 8,2 millions de dollars US au 31 décembre 2019¹.
2. Selon l'état financier vérifié et certifié, le solde du compte du pays hôte (CAL) s'élevait à 525,941 dollars US au 31 décembre 2018. Ce solde tient compte de l'excédent cumulé au titre du CAL. Il représente les actifs nets totaux à la fin de l'exercice financier et, à ce titre, il comprend les contributions volontaires à recevoir de 51,558² dollars US, les autres actifs de 1 333 dollars US et les immobilisations corporelles de 22 214 dollars US. Selon l'état financier provisoire, publié le 7 mars 2020, le solde du compte du pays hôte (CAL) s'élevait à 656 426 dollars US au 31 décembre 2019. Le solde de trésorerie du compte du pays hôte sera utilisé pour le déménagement des locaux du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et pour les dépenses liées à la mise en place des nouveaux bureaux.
3. Comme le prévoit le paragraphe 2 de la Procédure 3 des Règles et procédures financières pour les fonds de la Convention de Barcelone (Décision IG.21/15), une réserve de trésorerie est maintenue au sein du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Barcelone afin d'assurer la continuité des opérations en cas de manque temporaire de liquidités ainsi que pour compenser d'éventuelles pertes de change. La réserve opérationnelle a été portée au taux de 15 % du budget moyen annuel de l'exercice biennal, tel que le recommandent les Nations Unies, et inclut les dépenses d'appui au programme. La réserve opérationnelle, telle qu'elle apparaît dans l'état financier provisoire pour l'année se terminant le 31 décembre 2019, s'élève à 1,13 million de dollars US. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, la réserve opérationnelle sera ajustée en conséquence pour correspondre au taux de 15 % du budget annuel. Conformément à la Décision IG.24/14 sur le programme de travail et le budget 2020-2021, la réserve opérationnelle sera augmentée de 170 163 euros. Le montant de la réserve opérationnelle correspondant au taux de 15 % du budget annuel moyen pour l'exercice biennal 2020-2021, y compris les dépenses d'appui au programme, est estimé à environ 1,17 million de dollars US.
4. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles lors de leur 21^e réunion (CdP 21 - Naples, Italie, 2-5 décembre 2019) sont convenues de la nécessité de conserver un solde net de trésorerie lorsque les conditions le permettent, afin d'assurer, à titre de mesure temporaire, la mise en œuvre en temps voulu du programme de travail, et de faire rapport au Bureau des Parties contractantes lors de leurs réunions régulières sur son utilisation (Décision IG.24/14). Ce montant peut être équivalent au budget nécessaire pour couvrir le coût de la mise en œuvre du Programme de travail pour une durée maximale de 4 mois, qui est estimé à environ 2 946 795 dollars US³ pour l'exercice

¹ Il s'agit d'un solde du fonds provisoire et, en tant que tel, il ne comprend pas les écritures de fin d'année (régularisations et ajustement des dépenses de MEL à QML), ce qui augmentera l'excédent de 0,5 million de dollars US, environ.

² Il s'agit de la différence entre la créance enregistrée et le montant reçu pour l'année 2018, résultant des fluctuations des taux de change. Cette créance ouverte doit être annulée.

³ (16 071 821 euros / 24 mois X 4 mois) / 0,909

Total des engagements réguliers pour 2020-2021: 16 071 821 euros

Taux de change opérationnel des Nations Unies USD/EUR en vigueur le 1er décembre 2019 : 0,909.

biennal 2020-2021. Selon l'état financier provisoire, le solde net de trésorerie au 31 décembre 2019 s'élève à 5 002 822 dollars US. Au début de l'année 2020, les besoins de trésorerie pour le décaissement de la première avance de trésorerie aux CAR, financée par le MTF (40MEL), s'élevaient à 3 863 238 dollars US. Pour les trois premiers mois de l'année 2020, les coûts d'exécution du budget du Secrétariat, financés par le MTF (40MEL), sont estimés à environ 749 900 dollars US⁴ (à l'exclusion des dépenses d'appui au programme). Le solde de trésorerie est utilisé pour faciliter la mise en œuvre efficace et opportune du programme de travail en prévenant les problèmes de liquidités et les risques causés par le non-paiement des arriérés et par les retards dans le paiement des contributions révisées, car l'évolution des recettes montre que les encaissements commencent à affluer après le premier trimestre de l'année.

5. Lors de la CdP 21 (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019), il a été demandé que les informations auditées pour l'exercice biennal, y compris l'utilisation des contributions discrétionnaires pour l'exercice 2018-2019, soient partagées dès leur publication. Le Secrétariat se conformera à cette demande et fournira les informations correspondantes pour l'exercice biennal 2018-2019 dès que les états financiers vérifiés pour 2019 seront disponibles.

6. Recommandations proposées :

(a) **Le Bureau prend note du solde du Fonds et de la réserve opérationnelle et demande au Secrétariat de continuer à maintenir la réserve opérationnelle au niveau recommandé ;**

(b) **Le Bureau salue les informations fournies sur les états financiers provisoires au 31 décembre 2019 et note que les états financiers vérifiés seront communiqués dès qu'ils seront disponibles.**

B. Contributions

7. Au 6 mars 2020, le taux de recouvrement des contributions ordinaires révisées au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée avait atteint un maximum de 97,40 % pour l'année 2018 et un maximum de 96,13 % pour l'année 2019. À la même date, aucun encaissement des contributions de 2020 n'avait été identifié. Un revenu différé de 48 euros provenant du Monténégro a été pris en compte dans les recouvrements pour 2020. L'état complet des contributions au 6 mars 2020 est présenté à l'Annexe I.

Au 6 mars 2020, quatre Parties contractantes avaient des arriérés de plus de 24 mois, une Partie contractante était en retard de paiement pour les deux années précédentes et deux Parties contractantes étaient en retard de paiement pour l'année précédente. L'état détaillé des contributions est présenté à l'Annexe I. Les sept pays en retard de paiement et leurs contributions impayées sont indiqués ci-dessous.

Pays	Contributions arriérées	Années fiscales
Libye	EUR 654,930	2011-2019
République arabe syrienne	EUR 112,267	2011-2019
Algérie	EUR 213,575	2016-2019
Liban	EUR 64,143	2016-2019

Pays	Contributions arriérées	Années fiscales
Bosnie Herzégovine	EUR 10,456	2018-2019

Pays	Contributions arriérées	Années fiscales
Egypt	EUR 61,126	2019
Tunisie	EUR 11,260	2019

⁴ Budget UC & MEDPOL pour 2020 : 2 999 596 dollars US / 12 mois X 3 mois

8. En novembre 2019, conformément aux Conclusions de la 88^e Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (Rome, Italie, 21-22 mai 2019), des lettres ont été envoyées par la Présidente du Bureau (Mme Klodiana Marika) et le Coordinateur du Secrétariat du PNUE/PAM-Convention de Barcelone (M. Gaetano Leone) aux ministres des Affaires étrangères de l'État de Libye, de la République arabe syrienne, de l'Algérie et du Liban, par le biais d'une note verbale à leurs missions permanentes auprès des Nations Unies, afin de poursuivre les discussions et de parvenir à un accord sur une éventuelle feuille de route pour le paiement des arriérés. Les réponses formelles des Parties contractantes en référence n'avaient pas été reçues à la mi-mars 2020. Le Secrétariat continuera à suivre la situation pour faciliter le paiement des arriérés et agira en conformité avec les Règles et procédures financières pour les fonds de la Convention de Barcelone. Le Secrétariat poursuit également une action de suivi informelle avec les représentants des Parties contractantes susmentionnées chaque fois que l'occasion se présente.

9. Conformément aux Règles et procédures financières pour les fonds de la Convention de Barcelone, les Parties contractantes ont été informées du montant de leurs contributions pour 2020, immédiatement après la CdP 21. Des factures indiquant les contributions pour 2020 et les montants restant à payer pour les années précédentes, le cas échéant, ont été émises et envoyées aux ministres respectifs par le siège (HQ) du PNUE⁵. Début mars 2020, ces factures et leurs lettres d'accompagnement ont également été partagées par le Secrétariat avec les points focaux du PNUE/PAM pour qu'ils les examinent et les transmettent aux ministres respectifs.

10. Conformément aux instructions du siège du PNUE, toutes les factures doivent être générées à partir d'Umoja. Pour permettre l'émission des factures par le système, un long exercice de rapprochement a été effectué en liaison avec l'Unité des contributions, afin de confirmer les chiffres de 2018 et de l'année précédente pour les contributions annoncées non versées. À la suite de cet exercice, qui s'est achevé en novembre 2019, tous les soldes des comptes débiteurs ont été rapprochés. Les registres internes du PAM/PNUE ont été révisés pour refléter les soldes Umoja dans les cas de l'Algérie, de l'État de Libye et de la République arabe syrienne⁶.

11. Recommandations proposées :

(c) Le Bureau note avec satisfaction le niveau élevé des contributions reçues pour les années 2018 et 2019 ;

(d) Le Bureau invite instamment les Parties contractantes à verser les contributions pour 2020 dans les meilleurs délais et à respecter la Procédure 4.2.b des Règles et procédures financières pour les fonds de la Convention de Barcelone, qui stipule que les contributions pour chaque année civile sont attendues au cours du premier trimestre de cette année et doivent être versées rapidement et intégralement ;

(e) Le Bureau invite instamment les sept Parties contractantes dont les contributions pour l'année ou les années antérieures sont encore en suspens à les payer dès que possible ;

(f) Le Bureau prend note des mesures prises par le Secrétariat concernant les quatre Parties contractantes ayant des arriérés de plus de 24 mois et demande au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour recouvrer les arriérés conformément aux Règlements financiers et aux Règles et procédures respectives et de faire rapport au Bureau et aux Parties contractantes lors de leurs prochaines réunions sur les progrès réalisés dans le cadre de tout calendrier de paiement proposé et examiné.

⁵ Les factures aux Parties contractantes ont été émises le 22 décembre 2020, sauf pour le Maroc et le Monténégro pour lesquels les factures ont été émises le 10 janvier 2020.

⁶ Les contributions annoncées mais non versées pour 2016 et les années précédentes, telles qu'elles figurent dans les tableaux des contributions joints en annexe, ont été réduites comme suit : de 42 euros pour l'Algérie, de 9 804 euros pour l'État de Libye et de 1 509 euros pour la République arabe syrienne.

C. Ajustement du barème des quotes-parts pour la période 2020-2021

12. Lors de la CdP 21 (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles ont approuvé les contributions ordinaires révisées réparties entre les Parties à la Convention de Barcelone pour l'exercice biennal 2020-2021, sur la base du barème des quotes-parts pour les contributions des États membres au budget ordinaire des Nations Unies pour la période 2019 à 2021, adopté par l'Assemblée générale à sa 73^e session par sa résolution 73/271 du 22 décembre 2018 (A/RES/73/271). Afin de maintenir à jour le barème utilisé pour les contributions ordinaires au MTF, conformément à la Décision IG.23/14 sur le programme de travail et le budget pour 2018-2019, les taux de contribution au MTF ont été ajustés aux derniers taux de contribution au budget ordinaire des Nations Unies.

13. Recommandation proposée :

(g) Le Bureau prend note de l'application du nouveau barème ajusté des contributions pour les années 2020-2021.

D. Exécution financière du Programme de travail et budget 2020-2021

14. La préparation du Document de projet consolidé pour l'Unité de coordination, le MED POL et les CAR a été lancée immédiatement après la CdP afin de permettre la mise en œuvre du Programme de travail 2020-2021 et de rendre son Budget opérationnel. Le Document de projet et les six Instruments juridiques respectifs impliquant les CAR ont été dûment signés. Les premières avances de trésorerie aux CAR, équivalentes au budget 2020 financé par les contributions ordinaires révisées et la contribution discrétionnaire de la CE, ont été traitées en ligne conformément à la clause des Instruments juridiques respectifs, c'est-à-dire dans les 30 jours ouvrables suivant la signature des Accords.

15. Conformément à la clause des instruments juridiques respectifs, les CAR doivent soumettre des rapports financiers tous les trois mois et des rapports d'avancement narratifs tous les six mois. Une mise à jour des dépenses encourues sera fournie lors de la prochaine réunion ordinaire du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles.

16. L'efficacité et l'efficacité des dispositions administratives ont été accrues. Le travail est rationalisé grâce à des processus moins longs et moins lourds, à l'amélioration des délais de présentation des rapports financiers, à la normalisation des formats, à une collaboration plus étroite avec le siège du PNUE, à des initiatives de formation du personnel et à l'introduction de l'extension Umoja 2 qui couvre des domaines qui n'étaient pas automatisés auparavant. Les efforts se poursuivent en vue d'améliorer les capacités de gestion financière et d'accroître à l'avenir l'efficacité et l'efficacité.

17. Recommandation proposée :

(h) Le Bureau se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne les procédures administratives et note que de nouvelles mises à jour sur l'exécution financière du programme de travail et du budget 2020-2021 seront fournies lors de sa prochaine réunion ordinaire.

E. Dépenses d'appui au programme (PSC)

18. La part des recettes affectée aux dépenses d'appui aux programmes pour 2019 s'est élevée à 1 087 053 dollars US. L'affectation anticipée sur le compte des frais généraux du fonds pour 2020 s'est élevée à 543 526, 50 dollars US, ce qui correspond à 50 % de l'affectation actuelle pour 2019. Selon les estimations préliminaires, l'affectation finale de soutien aux programmes diminuera en 2020 par rapport à 2019. L'Unité de coordination est en pourparlers avec la Division des services d'entreprise du PNUE, afin de permettre le report des soldes de fin d'année à l'année suivante sur l'ensemble des

exercices biennaux, afin que le solde positif de l'affectation du budget de base 2018-2019 soit reporté à 2020, ce qui permettra de renforcer l'appui aux activités du PNUE/PAM.

19. Recommandation proposée :

(i) Le Bureau prend note de l'affectation d'appui au programme pour 2019 et de l'affectation anticipée d'appui au programme pour 2020, et invite instamment le Secrétariat à prendre les mesures appropriées pour utiliser ces ressources le plus efficacement possible afin de renforcer encore les activités du PNUE/PAM.

II. RAPPORT SUR LES SERVICES D'EXPERT-CONSEIL

20. Le résumé des coûts des services d'expert-conseil pour l'année 2019 et pour le premier semestre de l'année 2020 sera présenté lors de la prochaine réunion ordinaire du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles.

I. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

21. La situation en matière de recrutement se résume comme suit :

P2 Spécialiste associé de la gestion des projets (Projet PISE-AMP) (poste n° : 31034029) : le poste sera prochainement publié sur le portail des carrières des Nations Unies.

G5 Assistant Finance & Budget, (Projet PISE-AMP) (poste n°: 30606487) : le recrutement est en cours.

P3 Spécialiste de la gestion des programmes (Projet Système de partage d'informations sur l'environnement II Sud) (poste : 31025623) : Mme. Christina Bodouglou a terminé la réaffectation temporaire d'un an au PAM le 13 février 2020.

P4 Spécialiste de la gestion des programmes (MedProgramme) (poste n°: 31032928) : le poste a été classé.

P3 Spécialiste technique de la gestion des programmes (MedProgramme) (poste n° : 31032929) : le poste a été publié sur le portail des carrières des Nations Unies, INSPIRA, avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 19 mars 2020 : le recrutement est en cours.

G5 Assistant Finance & Budget, (MedProgramme) (poste n°: 31032931) : le poste a été publié sur INSPIRA avec une date de dépôt des candidatures fixée au 28 février 2020 : le recrutement est en cours.

G5 Assistant gestion des programmes, (MedProgramme) (poste n° : 31032930) : le poste a été publié sur INSPIRA avec une date de dépôt des candidatures fixée au 2 mars 2020. Le recrutement est en cours.

P2 Agent administratif associé (poste n° : 31033893) : le poste a été publié sur INSPIRA avec une date de dépôt des candidatures fixée au 12 avril 2020. Le recrutement est en cours.

G5 Administrateur assistant, (Paiements et déplacements) (poste n°: 31035037) : le poste est en cours de classement et lorsque cela sera finalisé, il sera publié sur INSPIRA.

22. Recommandation proposée :

(j) Le Bureau prend note de l'état des recrutements à l'Unité de coordination et salue les efforts déployés par le Secrétariat pour assurer des ressources humaines adéquates pour la bonne mise en œuvre du programme de travail.

II. QUESTIONS DIVERSES

24. Le paragraphe 14 de la Décision IG.24/14 sur le programme de travail et le budget pour 2020-2021 est libellé comme suit : « *Exhorte* le gouvernement de la République hellénique à prendre toutes les mesures nécessaires pour que des locaux pleinement adéquats soient mis à la disposition de l'Unité de coordination dans les plus brefs délais et conformément aux engagements pris dans le cadre de l'accord avec le pays hôte, et *demande* au Secrétariat de faire rapport aux Parties contractantes et au Bureau sur les progrès accomplis ».

25. L'Unité de coordination a continué à travailler en coordination avec les autorités de la République hellénique pour procéder à l'identification de nouveaux locaux adéquats et représentatifs pour le siège du PAM. Le Secrétariat a notamment cherché d'autres locaux à usage de bureaux, ce qui a permis de trouver un emplacement approprié auprès du secteur privé. Le Secrétariat attend actuellement la lettre de recommandation du ministère grec de l'Environnement et de l'énergie afin de poursuivre les négociations avec le propriétaire. Le soutien du Bureau sur cette question sera très apprécié. En parallèle, des efforts ont été déployés pour demander la rénovation des locaux existants du Secrétariat, au cas où il serait impossible de conclure le contrat de bail décrit ci-dessus.

Recommandation proposée :

(k) Le Bureau prend note avec satisfaction de tous les efforts déployés par la République hellénique et le Secrétariat et demande instamment au gouvernement hôte de soutenir rapidement, conformément à son engagement, la mise à disposition du Secrétariat de locaux adéquats pour assurer l'efficacité et l'efficacités des activités des Nations Unies.

Annexe I

Etat des contributions au 6 Mars 2020

Status of 2018-2019 Contributions as at 6 March 2020										
Ordinary Contributions to MTF										
Country	Unpaid Pledges for 2016 and prior years	Unpaid Pledges for 2017	Unpaid Pledges for 2018	Unpaid Pledges as at 31/12/2018	Pledges for 2018	Collections for 2018	Pledges for 2019	Collections for 2019	Unpaid Pledges for 2019	Deferred Income
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Albania	-	-	-	-	3,217	3,217	3,217	3,217	-	
Algeria	19,337	64,746	64,746	148,829	64,746	-	64,746	-	64,746	****
Bosnia and Herzegovina	-	-	5,228	5,228	5,228	-	5,228	-	5,228	
Croatia	-	-	-	-	39,813	39,813	39,813	39,813	-	
Cyprus	-	-	-	-	17,292	17,292	17,292	17,292	-	
Egypt	-	-	-	-	61,126	61,126	61,126	-	61,126	****
European Union	-	-	-	-	142,670	142,670	142,670	142,670	-	
France	-	-	-	-	1,954,037	1,954,037	1,954,037	1,954,037	-	
Greece	-	-	-	-	189,412	189,412	189,412	189,412	-	
Israel	-	-	-	-	172,924	172,924	172,924	172,924	-	
Italy	-	-	-	-	1,507,250	1,507,250	1,507,250	1,507,250	-	
Lebanon	8,646	18,499	18,499	45,644	18,499	-	18,499	-	18,499	
Libya (State of Libya)	504,126	50,268	50,268	604,662	50,268	-	50,268	-	50,268	****
Malta	-	-	-	-	6,434	6,434	6,434	6,434	-	
Monaco	-	-	-	-	4,021	4,021	4,021	4,021	-	
Montenegro	-	-	-	-	1,609	1,609	1,609	1,609	-	(48)**
Morocco	-	-	-	-	21,716	21,716	21,716	21,716	-	*
Slovenia	-	-	-	-	33,780	33,780	33,780	33,780	-	
Spain	-	-	-	-	982,447	982,447	982,447	982,447	-	
Syrian Arab Republic	83,311	9,652	9,652	102,615	9,652	-	9,652	-	9,652	****
Tunisia	-	-	-	-	11,260	11,260	11,260	-	11,260	
Turkey	-	-	-	-	409,387	409,387	409,387	409,387	-	
TOTAL	615,420	143,165	148,393	906,978	5,706,788	5,558,395	5,706,788	5,486,009	220,779	(48)
Collection Rate						97,40%		96,13%		
			626,775					1,127,757		
EC Discretionary Contribution										
					Expected contribution for 2018	Received contribution for 2018	Expected contribution for 2019	Received contribution for 2019		
					EUR	EUR	EUR	EUR		
European Commission					596,484	596,484	596,484	596,484		
Host Country Contribution										
					Expected contribution for 2018	Received contribution for 2018	Expected contribution for 2019	Received contribution for 2019		
					EUR	EUR	EUR	EUR		
Greece					367,200	322,035	367,200	354,893		***
<p>*The Contribution of Morocco for 2018 was received in January 2019.</p> <p>**The Contribution of Montenegro was received in 2017.</p> <p>***Difference between expected and received contribution due to exchange rates fluctuations</p> <p>****Unpaid pledges for 2016 and prior years have been reduced in order for the receivable balances reflected on the current table to be in line with Umoja accounts, as reconciled in liaison with UNEP Contributions Unit: by EUR 42 for Algeria, by EUR 9,804 for the State of Libya and by EUR 1,509 for the Syrian Arab Republic.</p> <p>*****Arrears of Egypt for 2016-2018 were received on 01/07/2019</p> <p>Note: Financial Regulations and Rules of the United Nations: Regulation 3.5. Contributions and advances shall be considered as due and payable in full within 30 days of the receipt of the communication of the Secretary-General referred to in regulation 3.4 or on the first day of the calendar year to which they relate, whichever is later. As of 1 January of the following calendar year, the unpaid balance of such contributions and advances shall be considered to be one year in arrears.</p>										

Status of 2020 Contributions as at 6 March 2020								
Ordinary Contributions to MTF								
Country	Unpaid Pledges for 2017 and prior years	Unpaid Pledges for 2018	Unpaid Pledges for 2019	Unpaid Pledges as at 31/12/2019	Pledges for 2020	Collections for 2020	Unpaid Pledges for 2020	Deferred Income
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Albania	-	-	-	-	3.467	-	3.467	
Algeria	84.083	64.746	64.746	213.575	59.801	-	59.801	*
Bosnia and Herzegovina	-	5.228	5.228	10.456	5.200	-	5.200	
Croatia	-	-	-	-	33.367	-	33.367	
Cyprus	-	-	-	-	15.600	-	15.600	
Egypt	-	-	61.126	61.126	80.602	-	80.602	
European Union	-	-	-	-	142.670	-	142.670	
France	-	-	-	-	1.918.407	-	1.918.407	
Greece	-	-	-	-	158.603	-	158.603	
Israel	-	-	-	-	212.338	-	212.338	
Italy	-	-	-	-	1.433.064	-	1.433.064	
Lebanon	27.145	18.499	18.499	64.143	20.367	-	20.367	
Libya (State of Libya)	554.394	50.268	50.268	654.930	13.000	-	13.000	*
Malta	-	-	-	-	7.367	-	7.367	
Monaco	-	-	-	-	4.767	-	4.767	
Montenegro	-	-	-	-	1.733	48	1.685	
Morocco	-	-	-	-	23.834	-	23.834	
Slovenia	-	-	-	-	32.934	-	32.934	
Spain	-	-	-	-	929.953	-	929.953	
Syrian Arab Republic	92.963	9.652	9.652	112.267	4.767	-	4.767	*
Tunisia	-	-	11.260	11.260	10.834	-	10.834	
Turkey	-	-	-	-	594.113	-	594.113	
TOTAL	758.585	148.393	220.779	1.127.757	5.706.788	48	5.706.740	-
<i>Collection Rate</i>						<i>0,00%</i>		
			626.775				189.571	
EC Discretionary Contribution								
					Expected contribution for 2020	Received contribution for 2020		
					EUR	EUR		
European Commission					596.484	-		
Host Country Contribution								
					Expected contribution for 2020	Received contribution for 2020		
					EUR	EUR		
Greece					344.800	-		

*Unpaid pledges for 2016 and prior years have been reduced in order for the receivable balances reflected on the current table to be in line with Umoja accounts, as reconciled in liaison with UNEP Contributions Unit: by EUR 42 for Algeria, by EUR 9,804 for the State of Libya and by EUR 1,509 for the Syrian Arab Republic.

Note: Financial Regulations and Rules of the United Nations: Regulation 3.5. Contributions and advances shall be considered as due and payable in full within 30 days of the receipt of the communication of the Secretary-General referred to in regulation 3.4 or on the first day of the calendar year to which they relate, whichever is later. As of 1 January of the following calendar year, the unpaid balance of such contributions and advances shall be considered to be one year in arrears.